



Offre spéciale du Compte Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente Offre :

« **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent tout Client admissible;

« **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce; et

« **Modalités** » s'entend des présentes modalités qui régissent l'Offre.

1. Offre

L'Offre spéciale du Compte Intelli CIBC^{MC} pour étudiants (l'« **Offre** ») commence le 29 janvier 2021 à 0 h 01 (HE). L'Offre comprend une prime en argent de 60 \$ (la « **Prime en argent** ») pour l'ouverture et l'utilisation d'un nouveau Compte Intelli CIBC pour étudiants (le « **Compte** »). L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« **Banque CIBC** »).

2. Admissibilité

L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada et aux étudiants étrangers inscrits au Programme de dépôt Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC (« **Programme de dépôt OSBEE** ») qui, entre 2015 et le moment d'ouvrir le Compte, n'étaient pas titulaires (ni cotitulaires) d'un compte-chèques CIBC, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels. Les employés actuels ou retraités de la Banque CIBC ne sont pas admissibles à l'Offre. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucun autre rabais, offre ou prime liés à un compte-chèques. La ou les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes Modalités, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme un ou des « Clients admissibles ». Dans le cas des comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des Clients admissibles pour être admissibles à l'Offre.

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à l'Offre et recevoir une Prime en argent, vous devez suivre les étapes ci-dessous :

Étape 1 : Ouvrir un Compte.

Pour les Comptes ouverts par l'intermédiaire de Services bancaires téléphoniques ou en ligne, vous devrez peut-être vous rendre à un centre bancaire CIBC pour fournir votre signature et une preuve d'inscription dans un programme d'études postsecondaires admissible (collège, université ou cégep) dans les 30 jours suivant l'ouverture de votre Compte.

Si vous êtes inscrit au Programme de dépôt OSBEE, vous devez arriver au Canada et activer le Compte en personne dans un centre bancaire CIBC désigné par la Banque CIBC et fournir une preuve d'identité, votre permis d'études (formulaire IMM 1442) et les autres documents demandés par la Banque CIBC.

Étape 2 : Fournir une adresse de courriel valide pour l'un ou l'autre des titulaires de compte à l'ouverture du Compte, si ce n'est pas déjà fait. L'adresse de courriel doit demeurer au dossier et être valide pendant au moins un (1) an.

Étape 3 : Dans les deux (2) mois suivant l'ouverture du Compte, vous devez :

- vous inscrire à Services bancaires en direct ou à Services bancaires mobiles et ouvrir une session au moins une fois avant d'ouvrir le Compte, si ce n'est pas déjà fait; et
- effectuer au moins deux (2) achats admissibles au moyen de Visa Débit (voir Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit ci-dessous pour connaître les critères d'admissibilité) sur le Compte.

Si vous êtes inscrit au Programme de dépôt OSBEE, les exigences ci-dessus doivent être satisfaites dans les deux (2) mois suivant l'activation du Compte.

Offre spéciale du Compte Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

Achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit : Les achats admissibles réglés au moyen de Visa Débit comprennent les achats effectués avec votre Carte de débit Avantage^{MD} CIBC sur votre Compte en ligne, dans l'application, par téléphone ou par commande postale auprès des détaillants participants qui acceptent Visa* Débit, ainsi qu'en magasin aux États-Unis et à l'étranger, où les cartes Visa sont acceptées. Un exemple d'achat réglé au moyen de Visa Débit comprend l'achat en ligne de services de diffusion en continu en utilisant une carte de débit comme mode de paiement. Une « Opération assimilée à une opération en espèces » n'est pas considérée comme un achat admissible réglé au moyen de Visa Débit. Une « Opération assimilée à une opération en espèces » désigne une opération comprenant l'achat d'articles qui peuvent être directement convertis en espèces, notamment des jetons de jeu ou de pari, des traites bancaires, des paiements par câble et des chèques de voyage. Nous nous réservons le droit de déterminer si un achat réglé au moyen de Visa Débit est un achat admissible réglé au moyen de Visa Débit. Pour obtenir plus de renseignements, vérifiez auprès d'un représentant, Services bancaires CIBC que les opérations réglées au moyen de Visa Débit sont bien admissibles à l'Offre.

4. Limites de l'Offre

Limite d'une (1) Prime en argent par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime en argent est offerte par Compte. Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse de courriel ou d'un autre renseignement dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que nous le déterminons, à notre seule discrétion).

5. Exécution et modalités de l'Offre

Si vous êtes admissible à la Prime en argent, elle sera directement portée au crédit du Compte dans les six (6) mois après l'ouverture de votre Compte.

Si vous êtes inscrit au Programme de dépôt OSBEE et que vous avez droit à la Prime en argent, celle-ci sera directement portée au crédit du Compte dans les dix (10) mois après l'ouverture de votre Compte.

Si plusieurs Comptes sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit de porter la Prime en argent au crédit de l'un ou l'autre des Comptes, à son entière discrétion.

Le Compte doit demeurer ouvert et actif et ne pas être converti pendant au moins une (1) année à partir de la fin du mois de l'ouverture du Compte. Si cette condition n'est pas respectée, un Client admissible peut être disqualifié (un « **Client disqualifié** ») et n'aura pas droit à la Prime en argent. Si la Prime en argent a déjà été accordée à un Client disqualifié, la Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de porter au débit du Compte un montant de 60 \$ CA ou de lui envoyer une facture pour ledit montant. La Prime en argent doit être acceptée telle quelle et ne peut être transférée ni cédée. Aucun remplacement de Prime en argent ne sera autorisé.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes Modalités.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de résilier, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/intelli-etudiant pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve des modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à l'Offre, chaque participant, incluant les Clients admissibles, convient expressément que nous, nos mandataires et nos représentants pouvons conserver, communiquer, utiliser et divulguer les renseignements personnels soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément aux modalités de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel de la Banque CIBC et à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC (accessible à l'adresse : cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html). Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne veulent pas fournir leur adresse de courriel ne seront pas admissibles à l'Offre, mais pourront toujours ouvrir un Compte Intelli CIBC assorti des avantages du

Offre spéciale du Compte Intelli CIBC^{MC} pour étudiants

Programme Intelli CIBC pour étudiants. Les Clients admissibles qui ont reçu l'Offre peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en cliquant sur le bouton « Se désabonner » dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

^{MC} Marque de commerce de la Banque CIBC.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.